

M. LE PRÉSIDENT. — M. Mechelynck propose de remplacer le dernier paragraphe de l'article 1^{er} par la disposition suivante :

« Les causes sont, d'après l'ordre d'entrée, attribuées successivement à chacune des sections de la cour. Toutefois, les affaires qui ont un caractère de connexité, dont les pièces sont communes ou qui soulèvent des questions identiques, doivent, autant que possible, être envoyées à la section saisie la première pour y être débattues en même temps.

« Le président de la section qui doit connaître de l'affaire désigne un conseiller pour en faire rapport en audience publique et ordonne que la cause soit portée au rôle, pour être plaidée à l'une des premières audiences.

« Le rôle des affaires à plaider est affiché au greffe de la cour; toute affaire fixée par le président y est immédiatement inscrite. »

M. MECHELYNCK. — D'après les déclarations qui m'ont été faites, le gouvernement se rallie à cet amendement, mais je signale que j'ai également proposé un amendement sous forme d'un article 1bis.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous y viendrons tout à l'heure. Nous n'en sommes encore en ce moment qu'à l'article 1^{er}.

Le gouvernement se rallie-t-il à l'amendement déposé par M. Mechelynck à cet article ?

M. SCHOLLAERT, ministre de l'intérieur et de l'agriculture. — Oui, Monsieur le président.

— L'article 1^{er}, avec l'amendement de M. Mechelynck, est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Mechelynck propose d'ajouter un article 1bis, ainsi conçu :

« Art. 1bis. L'article 49, 4^e, alinéa 1^{er}, de la même loi, est remplacé par la disposition suivante :

« La cour prononce, après avoir entendu les parties, leurs avocats ou mandataires s'ils se présentent à l'audience.

« L'arrêt est, dans tous les cas, réputé contradictoire. »

M. SCHOLLAERT, ministre de l'intérieur et de l'agriculture. — Le gouvernement est d'accord sur cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT. — Pas d'opposition ? Je mets aux voix l'article 1bis.

— Adopté.

Disposition transitoire.

« Art. 2 ...

— Adopté.

« Art. 3 ...

— Adopté.

L'article 1^{er}, amendé, et l'article 1bis, nouveau, sont remis aux voix et définitivement adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi.

— Il est procédé au vote, par appel nominal, sur l'ensemble du projet de loi.

108 membres y prennent part.

Tous répondent oui.

En conséquence, la Chambre adopte.

Le projet sera transmis au Sénat.

À la séance du Sénat du 11 mai 1910, le projet a été adopté sans discussion et à l'unanimité des membres présents.

191. — 17 mai 1910. — Loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires à des budgets de l'exercice 1909 (1). (Moniteur du 29 mai 1910.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

I. — RÉGULARISATIONS.

Art. 1^{er}. En vue de permettre la liquidation de créances se rapportant à l'exercice 1908 et à des exercices antérieurs, autorisation est donnée :

A. Au ministre de la justice d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1909 :

1^o A charge de l'article 3 (Matériel), une somme de huit francs (fr. 8);

2^o A charge de l'article 18 (Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc.), une somme de trente mille francs (fr. 30,000);

3^o A charge de l'article 25 (Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique), une somme de quinze francs (fr. 15);

4^o A charge de l'article 35 (Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État), une somme de quinze mille francs (fr. 15,000);

5^o A charge de l'article 59 (Dépenses imprévues non libellées au budget, etc.), une somme de soixante-deux francs trente centimes (fr. 62.30);

6^o A charge de l'article 61 (Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux

(1) Session de 1909-1910.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 162. Séance du 13 avril 1910. — Rapport, n° 197. Séance du 27 avril 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. — Séances du matin et de l'après-midi du 4 mai 1910.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport, n° 92. Séance du 4 mai 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 12 mai 1910. (Note du *Moniteur*.)

écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel), une somme de douze mille soixante-sept francs trente-trois centimes (fr. 12,067.33).

B. Au ministre de l'intérieur et de l'agriculture d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1909 :

TABEAU A (Services de l'intérieur).

1° A charge de l'article 18 (Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement, etc.), une somme de deux cent nonante francs quatre-vingt-cinq centimes (fr. 290.85);

2° A charge de l'article 21 (Confection et distribution du papier électoral, etc. Jetons de présence, etc.), une somme de six francs (fr. 6).

TABEAU B (Services de l'agriculture).

A charge de l'article 38 (Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, etc.), une somme de cinquante francs vingt centimes (fr. 50.20).

C. Au ministre des sciences et des arts d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1909 :

1° A charge de l'article 13 (Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.), une somme de neuf cent quatre-vingt-un francs (fr. 981);

2° A charge de l'article 60 (Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, etc.), une somme de deux cent septante-six francs (fr. 276).

D. Au ministre des chemins de fer, postes et télégraphes d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1909 :

1° A charge de l'article 15 (Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie), une somme de deux cents francs vingt-cinq centimes (fr. 200.25) à payer à M. Dewerpe, adjudicataire d'une entreprise de fourniture d'objets de matériel, en compensation d'une erreur dans l'indication du poids de certains objets figurant au cahier des charges spécial de cette entreprise;

2° A charge de l'article 16 (Outils, ustensiles, etc.), une somme de trois cent vingt-huit francs dix centimes (fr. 328.10) due à M. Grison, à Forest, pour solde du prix d'une fourniture supplémentaire effectuée en 1902;

3° A charge de l'article 21 (Entretien, réparation et renouvellement du matériel), une somme de cinquante-huit francs quarante-deux centimes (fr. 58.42);

4° A charge de l'article 23 (Salaires des agréés, etc. Camionnage et manœuvres par chevaux), une somme de six mille deux cent quatre francs cinquante et un centimes (fr. 6,204.51);

5° A charge de l'article 38 (Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste), une somme de mille deux cent douze francs quarante-six centimes (fr. 1,212.46).

E. Au ministre de la guerre d'imputer :

a. Sur le budget de son département pour l'exercice 1909 :

1° A charge de l'article 3 (Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du département de la guerre), une somme de cent francs (fr. 100);

2° A charge de l'article 4 (Matériel), une somme de neuf cent nonante-huit francs dix centimes (fr. 998.10);

3° A charge de l'article 11 (Traitements, indemnités et solde de la cavalerie), une somme de seize francs cinquante-huit centimes (fr. 16.58);

4° A charge de l'article 32 (Pensions et secours), une somme de sept cent septante-sept francs (fr. 777).

b. Sur le budget de la gendarmerie pour l'exercice 1909, à charge de l'article 3 (Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier), une somme de cinquante-huit francs trente centimes (fr. 58.30).

F. Au ministre des finances d'imputer :

a. Sur le budget de son département pour l'exercice 1909 :

1° A charge de l'article 25 (Traitements du personnel du domaine), une somme de trente francs (fr. 30);

2° A charge de l'article 32 (Premier

terme des pensions à accorder éventuellement), une somme de quatre francs (fr. 4).

b. Sur le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1909, à charge de l'article 7 (Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc.), une somme de deux cent trente-sept francs vingt-quatre centimes (fr. 237.24).

G. Au ministre des travaux publics d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1909, à charge de l'article 15 (Personnel de bureau, surveillants, etc.), une somme de quatre mille neuf cent trente et un francs cinquante centimes (fr. 4,931.50).

II. — TRANSFERTS.

Art. 2. Sont autorisés, à concurrence de un million deux cent septante-six mille trente-quatre francs trente-deux centimes (fr. 1,276,034.32), les transferts à des budgets de l'exercice 1909 détaillés au tableau A annexé à la présente loi et s'élevant :

Pour le budget de la justice, à . fr.	40,200 »
Pour le budget de l'intérieur et de l'agriculture, à	40,300 »
Pour le budget des sciences et des arts, à	80,794 32
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à	1,096,540 »
Pour le budget de la guerre, à . . .	39,300 »
Pour le budget des finances, à . . .	8,900 »
Ensemble . . . fr.	1,276,034 32

III. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 3. Il est ouvert, pour être ratta-

chés à des budgets de l'exercice 1909, des crédits supplémentaires montant à la somme de quatorze millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-trois francs septante-six centimes (fr. 14,224,843.76), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1905 et antérieurs) et à des exercices clos (1906-1907 et 1908), ainsi qu'au paiement de créances afférentes à l'exercice 1909.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du trésor, sont détaillés au tableau B annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le budget de la justice à . fr.	75,114 65
Pour le budget des affaires étrangères, à	150,771 46
Pour le budget de l'intérieur et de l'agriculture, à	770,054 24
Pour le budget des sciences et des arts, à	1,331,054 52
Pour le budget de l'industrie et du travail, à	96,992 »
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à	7,806,406 94
Pour le budget de la guerre, à . . .	1,437,550 »
Pour le budget de la gendarmerie, à . . .	99,500 »
Pour le budget des finances, à . . .	1,082,277 55
Pour le budget des travaux publics, à 1,369,522 40	
Pour le budget métropolitain du ministère des colonies, à	5,600 »
Ensemble . . . fr.	14,224,843 76

Art. 4. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. J. LIEBAERT.)

TABLEAU A.

Tableau des transferts à opérer à des budgets de l'exercice 1909.

BUDGETS.		MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
		diminués.		augmentés.	
		Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
1 ^{er} Budget de la justice		8	25,000 »	4	2,400 »
		10	15,200 »	7	200 »
				11	500 »
				22	10,000 »
				45	2,400 »
				46	4,600 »
				53	20,700 »
	Total pour le budget de la justice. fr.		40,200 »		40,200 »
2 ^o Budget de l'intérieur et de l'agriculture.	Services du département de l'intérieur (Tableau A)	8	2,050 »	11	2,050 »
	Total pour les services du département de l'intérieur fr.		2,050 »		2,050 »
	Services du département de l'agriculture (Tableau B)	14	5,000 »	15	5,000 »
	Total pour les services du département de l'agriculture fr.	39	3,250 »	41	3,250 »
			8,250 »		8,250 »
	Total pour le budget de l'intérieur et de l'agriculture. fr.		40,300 »		40,300 »
3 ^o Budget des sciences et des arts		28	51,500 »	29	35,800 »
		37	4,300 »	45	2,918 90
		41	2,918 90	51	4,595 72
		48	1,595 72	61	8,868 »
		73	8,868 »	76	4,000 »
		75	4,000 »	88	4,656 95
		85	4,361 70	96	2,954 7
		87	3,250 »		
	Total pour le budget des sciences et des arts. fr.		80,794 32		80,794 32
4 ^o Budget des chemins de fer, postes et télégraphes		20	877,745 »	21	1,033,040 »
		23	135,293 »	35	33,000 »
		33	2,000 »	41	13,000 »
		36	18,000 »	45	2,000 »
		39	15,000 »	57	15,500 »
		43	17,000 »		
		52	2,500 »		
		53	9,000 »		
	Total pour le budget des chemins de fer, etc. fr.		1,096,540 »		1,096,540 »
5 ^o Budget de la guerre		2	3,400 »	6	300 »
		3	490 »	7	8,900 »
		4	320 »	8	700 »
		18	340 »	9	1,200 »
		32	33,050 »	17	1,350 »
				23	10,000 »
				33	16,650 »
	Total pour le budget de la guerre. fr.		39,300 »		39,300 »

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
6 ^e Budget des finances	25 27	5,000 » 3,900 »	29 30	3,900 » 5,000 »
Total pour le budget des finances fr.		8,900 »		8,900 »
— de la justice		40,200 »		40,200 »
— de l'intérieur et de l'agriculture.		40,300 »		40,300 »
— des sciences et des arts		80,794 32		80,794 32
— des chemins de fer, postes et télégr.		1,096,540 »		1,096,540 »
— de la guerre		39,300 »		39,300 »
Ensemble. fr.		1,276,034 32		1,276,034 32

TABLEAU B.

Tableau des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1909 pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1905 et antérieurs) et à des exercices clos (1906, 1907 et 1908), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1909.

BUDGET de l'exercice 1909.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1908 et antérieurs.	de l'exercice 1909.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
4 ^o BUDGET DE LA JUSTICE.						
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>						
VIII	»	37	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles. fr.	286 50	1,300 »
»	»	39	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement.	1,021 73	»
IX	»	43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfertement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.	435 25	24,000 »
»	»	49	»	Frais d'impression et de bureau	443 »	7,400 »

BUDGET de l'exercice 1909.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1908 et antérieurs.	de l'exercice 1909.
anciens.	nouveaux.	anciens	nouveaux.			
2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>						
XIII	»	60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Travaux de construction et de parachèvement. — Agrandissement de la prison de Verviers. — Plans et achat de terrains . . . fr.	21,400 »	»
»	»	»	66	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges	20,026 17	»
Total pour le budget de la justice. fr.					42,744 65	32,400 »
2 ^o BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>						
»	»	3	»	Matériel.	509 84	6,490 16
III	»	7	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, etc.	214 »	»
IV	»	8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.	1,846 20	106,324 85
V	»	10	»	Traitements de drogmans, frais de lettres, etc.	826 43	»
»	»	11	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, etc.	8,000 »	»
VI	»	16	»	Missions extraordinaires, etc.	30 »	15,970 »
VII	»	20	»	Musée commercial, etc.	441 60	»
2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>						
»	IX	»	28	Construction d'un hôtel pour le consulat général, à Séoul	10,418 38	»
Total pour le budget des affaires étrangères. fr.					21,986 45	128,785 04
3 ^o BUDGET DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.						
Tableau A. — Services du département de l'intérieur.						
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>						
I	»	4	»	Frais de route et de séjour ; missions.	»	134 40
II	»	6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	»	850 »
IV	»	14	»	Frais de bureau, etc., éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales, etc.	1,410 »	2,861 46
V	»	19	»	Indemnités de déplacement, etc., dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du code électoral	12 »	48 »
VI	»	23	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, etc. Vacations des médecins, etc.	»	8,500 »
VII	»	25	»	Inspection générale ; commandements supérieurs ; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour, etc.	72 40	7,927 90
»	»	26	»	Inspection générale ; commandements supérieurs ; états-majors : frais de bureau ; locaux de service, etc.	»	871 75
»	»	27	»	Conseils civiques de revision ; indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents,		

BUDGET de l'exercice 1909.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1908 et antérieurs.	de l'exercice 1909.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				membres, secrétaires - rapporteurs et médecins, etc. fr.	»	530 »
»	»	28	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, etc.	»	80 »
»	»	29	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux, etc.	382 70	»
»	»	33	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province.	79 50	»
				2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.		
XI	»	»	46	Frais de funérailles de S. M. Léopold II	»	42,630 59
				Total pour les services du département de l'intérieur fr.	1,956 30	64,454 40
				Tableau B.—Services du département de l'agriculture.		
				1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
	»	8	»	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon, etc. fr.	256,078 »	350,000 »
	»	10	»	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses, etc.	»	6,000 »
	»	11	»	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsides, etc.	»	45,700 »
»	»	13	»	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	2,127 50	»
IV	»	26	»	Jardin botanique de l'Etat. — Dépenses de matériel et de culture. — Musée forestier	»	544 19
VII	»	33	»	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments, etc.	»	43,040 »
»	»	34	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Personnel, etc.	154 15	»
				Total pour les services du département de l'agriculture fr.	258,359 65	445,284 19
				Récapitulation :		
				Tableau A (intérieur)	1,956 30	64,454 40
				Tableau B (agriculture)	258,359 65	445,284 19
				Total pour le budget de l'intérieur et de l'agriculture. fr.	260,315 95	509,738 29
				4 ^o BUDGET DES SCIENCES ET DES ARTS.		
				1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
III	»	23	»	Echanges littéraires internationaux fr.	»	2,233 03
IV	»	29	»	Matériel des universités de l'Etat, etc.	4,289 74	4,900 »

BUDGET de l'exercice 1909.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1908 et antérieurs.	de l'exercice 1909.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
		31		Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage, etc. fr.		11,700
		33		Jury d'homologation et d'examen, etc.; frais de voyage, etc.		1,550
VII		90		Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc.: matériel et acquisitions, etc.		16,000
		93		Subsides aux provinces, aux communes, etc., pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments, etc.		6,777 80
VIII		103		Dépenses imprévues non libellées au budget, etc.		103 95
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
IX		106		Enseignement supérieur. — Construction, amélioration et ameublement de locaux universitaires, etc.		7,500
		108		Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école		1,200,000
			112	Musée Gruuthuuse, à Bruges. Intervention de l'État dans la dépense d'acquisition d'une propriété contiguë		76,000
Total pour le budget des sciences et des arts. fr.					4,289 74	1,326,764 78
3 ^e BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I		4		Frais de route et de séjour fr.		2,000
III		7		Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route		2,200
		11		Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel, etc.		7,650
		13		Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles, etc.		2,650
III		17		Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels		1,500
V		26		Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes, etc.	4,292	42,500
VI		36		Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de la dite loi.		8,600
VII		38		Matériel		600
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
X		33		Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910. — Emplacement de la section belge. — Subside à la commission supérieure de patronage		25,000
Total pour le budget de l'industrie et du travail. fr.					4,292	92,700

BUDGET de l'exercice 1909.				MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		BUDGETS.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.	des exercices 1908 et antérieurs.	de l'exercice 1909.
6^e BUDGET DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.					
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.					
Administration centrale :					
I	2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés fr.	»	30,152 »
»	5	»	Matériel, fournitures de bureau, etc.; travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, etc. .	»	34,000 »
»	6	»	Honoraires des avocats du département	3,600 »	5,850 »
Chemins de fer :					
II	8	»	Services communs. — Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers	»	11,000 »
»	10	»	Services communs. — Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	»	362,000 »
»	14	»	Voies et travaux. — Salaires des agréés, etc.	169,763 »	300,000 »
»	16	»	Voies et travaux. — Outils, ustensiles, etc., travaux d'entretien, etc.	639 85	350,000 »
»	18	»	Traction et matériel. — Salaires des agréés, etc. . .	»	90,061 »
»	21	»	Traction et matériel. — Entretien, réparation, etc. .	»	537,515 »
»	22	»	Transports. — Traitements, etc.	»	162,700 »
»	24	»	Transports. — Primes de régularité	»	14,548 »
»	26	»	Transports. — Publicité commerciale	13,396 39	»
»	27	»	Transports. — Pertes et avaries, etc.	3,322,000 »	2,013,000 »
»	30	»	Perception des recettes et contrôles. — Salaires, etc. .	»	31,418 »
Postes, télégraphes et téléphones.					
III	35	»	Postes. — Traitements et indemnités des facteurs, etc.	»	42,000 »
Caisse des ouvriers.					
IX	56	»	Subside.	»	292,763 70
Total pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes fr.				3,509,399 24	4,297,007 70
7^e BUDGET DE LA GUERRE.					
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.					
II	9	»	Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux fr.	»	29,200 »
»	10	»	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie . .	»	90,000 »
»	12	»	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie et du train	»	33,700 »
III	15	»	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	40 »	132,360 »
»	16	»	Service pharmaceutique	»	129,200 »
VII	24	»	Nourriture des troupes. — Fourrages.	»	696,000 »
»	26	»	Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien des harnachements de la cavalerie	»	75,000 »
»	27	»	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche	»	96,000 »

BUDGET de l'exercice 1909.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1908 et antérieurs	de l'exercice 1909.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
		28		Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde fr.	39 76	16,960 24
VIII		30		Traitements divers et honoraires fr.	»	34,550 »
		31		Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation	845 05	83,654 95
				Total pour le budget de la guerre. . fr.	924 81	1,436,625 19
				8 ^o BUDGET DE LA GENDARMERIE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I		1		Traitements et autres allocations et prestations . fr.	368 70	99,131 30
				Total pour le budget de la gendarmerie. . fr.	368 70	99,131 30
				9 ^o BUDGET DES FINANCES.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I		3		Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. fr.	5,480 20	»
III		12		Service de la conservation du cadastre. — Traitements	»	8,000 »
		15		Service des douanes et de la recherche maritime. .	177,030 »	740,000 »
		18		Suppléments de traitement	22,555 »	42,000 »
		19		Traitements d'attente des agents en disponibilité. .	»	4,000 »
		23		Matériel	12,512 35	40,000 »
IV		24		Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	1,037 50	10,962 50
		30		Dépenses du domaine	18,153 07	30,846 93
				Total pour le budget des finances. . fr.	236,468 12	845,809 43
				10 ^o BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I		3		Honoraires et frais de déplacements des avocats du département fr.	»	10,000 »
II		6		Etudes de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans, etc. . .	»	1,500 »
		7		Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés	16,022 40	»
		9		Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, etc.	»	1,250,000 »
		10		Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, etc.	»	2,000 »
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
IV		22		Palais de justice de Gand. Appropriation et transformation	»	20,000 »

BUDGET de l'exercice 1909.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses.	
Chapitres		Articles			des exercices 1908 et antérieurs.	de l'exercice 1909.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
»	»	26	»	Hôtel du gouvernement provincial du Brabant. Para- chèvement et installation du chauffage et de l'éclairage dans le bâtiment des bureaux. . . fr.	»	70,000 »
				Total pour le budget des travaux publics. . fr.	16,022 40	1,353,500 »
				11^e BUDGET MÉTROPOLITAIN DES COLONIES.		
I	»	3	»	Fournitures de bureau et divers : matériel, registres et imprimés. — Bibliothèque. — Frais de publi- cation du <i>Bulletin officiel</i> et des <i>Annales du musée</i> . — Abonnements aux journaux et périodiques, etc.	»	3,000 »
»	»	6	»	Frais de route et de séjour	»	2,600 »
				Total pour le budget métropolitain du ministère des colonies. . fr.	»	5,600 »
				Total pour le budget de la justice fr.	42,714 65	32,400 »
				— des affaires étrangères.	21,986 45	128,785 01
				— de l'intérieur et de l'agriculture.	260,315 95	509,738 29
				— des sciences et des arts	4,289 74	1,326,764 78
				— de l'industrie et du travail	4,292 »	92,700 »
				— des chemins de fer, postes et tél.	3,509,399 24	4,297,007 70
				— de la guerre	924 81	1,436,625 19
				— de la gendarmerie	368 70	99,131 30
				— des finances	236,468 42	845,809 43
				— des travaux publics	16,022 40	1,353,500 »
				— métropolitain des colonies	»	5,600 »
				Ensemble. . fr.	4,096,782 06	10,128,061 70